

---

*Zone de l'Empereur – Projet de M. LAPORTE*

---

Extrait du Registre des délibérations du Comité Syndical du SYMA A89 HAUTE CORREZE

❧ ❧ ❧ ❧ ❧

L'an deux mille vingt-deux, le quatre octobre à 17 heures, le Comité Syndical du Syndicat Mixte de Développement Économique de la Haute Corrèze Ventadour - SYMA A89, dûment convoqué, s'est réuni en Assemblée plénière, à la salle du Conseil – Mairie - Ussel.

**Étaient présents** : M. Christophe **ARFEUILLERE**, Haute Corrèze Communauté - Mme Jacqueline **CORNELISSEN**, Haute Corrèze Communauté - M. Jean-Pierre **SAUGERAS**, Haute Corrèze Communauté (départ à 18h30) - M. Jean-Yves **URBAIN**, Haute Corrèze Communauté - M. Charles **FERRE** Communauté de Communes de Ventadour-Egletons-Monedieres - M. Daniel **ESCURAT**, Haute Corrèze Communauté – M. Jean **BOINET**, Communauté de Communes de Ventadour-Egletons-Monedieres.

**Étaient excusés** : M. Jean-Noël **LANOIR**, Communauté de Communes de Ventadour-Egletons-Monedieres, (*pouvoir à M. Jean BOINET*) - M. Philippe **CARTIER** Communauté de Communes de Ventadour-Egletons-Monedieres - M. Eric **ZIOLO**, Haute Corrèze Communauté) - M. François **RATELADE**, Haute Corrèze Communauté - M. Francis **DUBOIS**, Communauté de Communes de Ventadour-Egletons-Monedieres (*pouvoir à M. Charles FERRE*) - M. Pierre **CHEVALIER**, Haute Corrèze Communauté - M. Bernard **GAERTNER**, Haute Corrèze Communauté - M. Jean-Claude **BESSEAU**, Communauté de Communes de Ventadour-Egletons-Monedieres (*pouvoir à M. Jean BOINET*).

**Assistaient en outre à la réunion** : Mme Christine **COUDERT-MORIN**, Chef de Projet Développement, Conseil Départemental - Mme Delphine **COURBIER**, Directrice Générale Communauté de Communes de Ventadour-Egletons-Monedieres – Mme. Mélanie **MOURAVY**, représentante direction du Développement Economique, Haute Corrèze Communauté– Mme Tiphaine **WILLOCQ**, Communauté de Communes de Ventadour-Egletons-Monedieres.

M LAPORTE, installé à USSEL, exerce une activité de récupération et de valorisation de différents métaux et véhicules hors d'usage depuis environ 14ans.

Il souhaite développer et diversifier son entreprise.

De plus, il manque de place et a sollicité le SYMA A89 en vue de faire l'acquisition d'une parcelle d'un peu plus de 4 ha située dans un nouvel espace foncier desservi par la voie d'accès réalisée sur la zone de l'Empereur et dont les travaux sont terminés depuis juin.

L'entreprise a étudié les possibilités d'implantation sur ce foncier pré-identifié et est venue une première fois présenter en comité syndical le 14 janvier dernier son projet.

A l'issue de ce Comité, il a été acté l'option de réservation du terrain mais aussi que l'entreprise reviendrait lorsqu'elle aurait obtenu ses différents financements et avancé sur le projet du bâtiment avec son architecte.

M LAPORTE est donc venu à nouveau présenter son projet avec les premiers plans réalisés par M. CLAVEYROLAS, architecte.

Il était accompagné du bureau d'études en charge du dossier ICPE, s'agissant d'une installation classée.

Il s'agira donc d'avoir un site aux normes actuelles.

Pour ce qui concerne le dossier, dans un premier temps, il y aura une déclaration puis le dossier d'installation classée avec l'enquête publique.

M. LAPORTE était également accompagné d'un conseiller financier et réalisant le montage des divers dossiers bancaires, de demandes de subventions,... M. RISPAL.

Dans les investissements matériels, il y a l'acquisition d'un broyeur qui permettra d'augmenter les volumes traités mais aussi une meilleure valorisation au final.

L'investissement total représente environ 6,75 M d'€ dont 3 consacrés au volet immobilier.

Un dossier de demande de subventions FEDER/Europe est en cours d'instruction à la Région.

L'entreprise a obtenu ses accords bancaires sous réserve d'obtention des aides notamment.

Suite aux échanges avec les élus du SYMA, il est confirmé par M. LAPORTE que le broyeur sera installé à l'intérieur d'une sorte de capsule afin de réduire les nuisances sonores, qu'un premier dossier de déclaration sera fait, puis un dossier d'ICPE.

Ces éléments sont déterminants dans la vente de ce terrain compte tenu d'habitations situées à proximité et ce, même si l'entreprise se trouve sur une zone d'activités.

Il est important, pour le SYMA, d'avoir ces garanties.

A l'issue de la présentation, il est convenu, côté SYMA A89, de garder l'option de réservation du terrain, d'avancer sur la prestation du bornage afin de permettre à l'entreprise de poursuivre les études nécessaires à son implantation, de préparer les éléments pour son permis de construire et d'avancer sur la finalisation de ses financements.

Il est d'ailleurs convenu que l'architecte prenne contact avec le SYMA et fasse passer sur plans les endroits où un défrichage serait nécessaire pour réaliser une étude de sols.



Le Comité Syndical, après en avoir délibéré et à la majorité des membres présents, approuve cette décision ; et autorise le Président à signer tous documents utiles à cet effet.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Pour extrait conforme

Christophe ARFEUILLERE

Président



REÇU LE

20 OCT. 2022

SOUS-PRÉFECTURE D'USSEL  
(CORRÈZE)

